



Malhonnêteté concernant des biens familiaux.

Par **KEO**, le **04/09/2008** à **13:50**

Bonjour,

Mon père, divorcé de ma mère depuis 25 ans, avait gardé l'entreprise familiale de BTP. Nous sommes 3 garçons. Nous sommes deux à être partis travaillés dans le BTP mais chez d'autres employeurs, mon frère aîné est resté. Il y a à peu près 5 ans, mon père lui a "soi-disant" vendu l'entreprise ainsi qu'une maison d'habitation familiale. Cela a été fait sans aucune concertation et sans notaire. Aujourd'hui, mon frère aîné a complètement coulé l'entreprise après avoir gagné énormément d'argent qu'il a dilapidé, et à ce jour la maison où il habitait est saisie, il n'a plus rien et se retrouve en demande de RMI.

Ma question est : mon père avait-il le droit d'agir ainsi au détriment de mon autre frère et de moi-même, sans nous informer de ce qu'il envisageait de faire et sans acte notarié, aujourd'hui nous sommes tout simplement déshérités.

Avons-nous une possibilité de recours ? car malgré tout c'est un bien familial qui vient de disparaître. Je sais que mon père peut faire ce qu'il veut tant qu'il est vivant mais je pense que là il a dépassé les bornes.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, mes sincères salutations.

Par **Visiteur**, le **08/09/2008** à **18:09**

Bonjour,

Votre Père n'a pas pu [fluo]vendre un bien immobilier [/fluo]sans passer chez un notaire car

ce n'est pas possible autrement (et si il y a eu [fluo]vente d'entreprise[/fluo], il y a forcément eu des actes également).

Pour contester une vente, il faudrait disposer de preuves qu'elle n'a pas été faite à un prix "normal" ou qu'elle n'a pas été réglée.

[s]Cela aurait été différent en cas de donation, car un réajustement est fait au moment de la succession du donateur.[/s]